

2022 - AVIS DU PETR DU PAYS DE SAVERNE PLAINE ET PLATEAU AU TITRE DE SA COMPETENCE SCOT SUR LA MODIFICATION SIMPLIEE DU PLU DU PAYS DE HANAU

La modification simplifiée porte sur plusieurs points du PLU-I :

1 - Préciser le règlement de la zone AE qui correspond au secteur du projet agrivoltaïque de Weinbourg et du champ éolien de Mulhausen.

Le PLU-I du Pays de Hanau prévoit la possibilité de réaliser des constructions photovoltaïques sur la zone AE.

Les services instructeurs des autorisations d'urbanisme considèrent que les panneaux photovoltaïques au sol ou les éoliennes ne constituent pas des constructions mais des installations. Il y a donc une incohérence entre le projet tel que prévu par le PLU-I et la prise en compte du règlement par les services instructeurs.

La modification simplifiée vise ainsi à corriger cette incohérence et permettre la réalisation des projets qui ont conduit à la définition de la zone AE.

Pour ce faire, la Communauté de communes souhaite compléter le règlement de la zone agricole pour autoriser en zone AE les panneaux photovoltaïques et les éoliennes conformément à ses intentions initiales.

2 - faire évoluer les règles applicables au secteur UR de Bouxwiller qui correspond aux emprises des remparts de la commune

L'objectif de la modification est donc de permettre le changement de destination des bâtiments existants vers une destination de restauration ou d'hébergement hôtelier ou touristique mais sans extension du volume bâti.

3 - Rectifications d'erreurs matérielles

L'analyse de la compatibilité avec le SCOT de la Région de Saverne :

La modification simplifiée est en compatibilité avec les dispositions du SCOT.

DECISION

VU le code de l'urbanisme,

VU l'arrêté préfectoral en date du 05 septembre 2017 portant modifications du périmètre et des statuts du Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) de la région de Saverne,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 17 mars 2017 portant transformation de l'association du Pays de Saverne Plaine et Plateau en PETR

Vu l'arrêté préfectoral en date du 5 septembre 2017 portant modification du périmètre et des statuts du syndicat mixte du schéma de cohérence territoriale de la Région de Saverne

VU l'arrêté préfectoral en date du 18 mai 2018 portant évolution des compétences du PETR du Pays de Saverne Plaine et Plateau

VU la délibération du Comité Syndical du PÉTR n°2018-IV-08 en date du 20 avril 2018, portant délégation au Président de tous les avis ou accords attendus ou exigés au titre du code de l'urbanisme de la part du PÉTR du Pays de Saverne Plaine et Plateau dans l'exercice de sa compétence SCOT.

VU la transmission par la communauté de communes en date du 14 avril 2022 du dossier de mise en compatibilité

Après examen et avis du Bureau syndical,

Le Président

Le 09 mai 2022 à Saverne,

Après examen préalable du projet de de modification simplifiée du PLU-I du Pays de Hanau

Donne un avis favorable au projet de modification simplifiée du PLU-I du Pays de Hanau.

Le Président,

Stéphane LEYENBERGER

